



**PUBLIC**

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 19 avril à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absent, monsieur le conseiller Maxime Tremblay.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier ainsi que M<sup>e</sup> Claude Alain, Luc Bard, Jean Boileau, André Cadieux, Gilles Desjardins, Yess Gacem, Laurence Gillot, Marc Gohier, Steve Guénard, Melvin Jomphe, Andrée Loyer, Claude Martine et Marc Phaneuf.

**CP20160419-P1**

**MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION ET BALISES FLEXIBLES DE RALENTISSEMENT**

**9 h 30** – Monsieur Claude Martine, accompagné de messieurs André Cadieux et André Turgeon, fait dans un premier temps, un résumé des dispositions actuelles de la politique sur les mesures de modération de vitesse (INFRA-2012-01), après quoi les modifications à cette politique sont abordées.

**Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc prend son siège.**

À ce jour, plus d'une centaine de sites ont reçu des mesures de modération de la circulation.

Annuellement, le conseil adopte la liste des sites admissibles pour une implantation l'année suivante.

Les rues locales et collectrices avec les vitesses pratiquées les plus élevées ont pratiquement toutes été traitées par la mise en place de mesure de modération de la circulation depuis l'adoption de la politique en 2004.

En date de mars 2016, il ne reste que 8 sites qualifiés pour l'aménagement de mesure de modération de la circulation selon les critères actuels de la politique.

Selon l'administration, les seuils limites d'interventions pour le critère lié à la vitesse pratiquée seraient à revoir considérant que la liste des sites qualifiés est presque épurée.

Conséquemment, des seuils d'intervention sont proposés et de nouveaux sites sont qualifiés (basé sur les relevés des 2013 à 2015) :

Seuil V <sub>85</sub>	Zones 30 km/h (données 2005-2015)	Nombre de sites	Seuil V <sub>85</sub>	Zones 40 km/h (données 2013-2015)	Nombre de sites	Seuil V <sub>85</sub>	Zones 50 km/h (données 2005-2015)	Nombre de sites
55 km/h	27 %	0	65 km/h	0 %	0	<b>65 km/h</b>	<b>10 %</b>	<b>0</b>
50 km/h	57 %	2	<b>60 km/h</b>	<b>3 %</b>	<b>5</b>	60 km/h	23 %	2
<b>45 km/h</b>	<b>78 %</b>	<b>8</b>	55 km/h	20 %	37	55 km/h	47 %	2
40 km/h	91 %	17	50 km/h	44 %	81	50 km/h	69 %	3

Sont également présentés les 8 sites qui satisfont actuellement aux critères pour l'implantation de mesures de modération de la circulation.

En modifiant les seuils d'intervention, 13 nouveaux sites pourront se qualifier en fonction des relevés de vitesse déjà réalisés au cours des trois dernières années, pour un total de 21 sites.

Les 10 premiers sites de la liste sont recommandés pour des interventions en 2017.

Un échéancier pour ces mesures est déposé auprès des membres du conseil.

L'administration présente par la suite les bilans 2014 et 2015 sur les balises flexibles de ralentissement installées sur le territoire de la ville.

La liste des sites où seront installées de nouvelles balises en 2016 sera disponible auprès des centres de services.

Une période de questions et commentaires a lieu.

Demande est faite notamment pour que l'actuelle politique sur les mesures de modération de la circulation favorise le transport actif, le transport en commun et dissuade les abus de vitesse.

Que des mesures soient prises afin de sécuriser les piétons près du parc Côte-des-Neiges et près des rues McConnell, Vanier et du Golf.

De plus, demande est faite pour que soit présenté au comité plénier les mesures de sensibilisation à la population qui seront préconisées. Au cours de cette présentation seront également abordées, les diverses mesures de sensibilisation déjà mises en place.

Les membres du conseil souhaitent que les conclusions de l'étude en cours à Montréal sur les arrêts toutes directions soit également examinées lorsque disponibles. Cette étude vise à permettre à la ville de Montréal de convaincre le MTQ d'apporter des modifications au Code de la sécurité routière.

Enfin, les membres du conseil souhaitent qu'un mandat soit octroyé à la Commission de la sécurité publique afin de proposer des modifications à la politique sur la modération de la circulation et que les coûts de ces modifications soient également examinés par l'administration.

**Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse prend son siège.**

### **RECOMMANDATIONS :**

#### **CP-INFRA-2016-001**

Modifier l'annexe 2 de la politique sur les mesures de modération de la circulation relativement au critère « vitesse de circulation » afin de fixer les seuils suivants :

- Zone de 50 km/h → Vitesse au 85<sup>e</sup> centile de 65 km/h
- Zone de 40 km/h → Vitesse au 85<sup>e</sup> centile de 60 km/h
- Zone scolaire et terrains de jeux → Vitesse au 85<sup>e</sup> centile de 45 km/h

Un tour de table est fait sur cette recommandation.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENT</b>
M <sup>me</sup> Josée Lacasse	M. Gilles Carpentier	M. Maxime Tremblay
M. Mike Duggan	M <sup>me</sup> Sylvie Goneau	
M. Richard M. Bégin		
M. Jocelyn Blondin		
M <sup>me</sup> Mireille Apollon		
M <sup>me</sup> Louise Boudrias		
M <sup>me</sup> Denise Laferrière		
M. Cédric Tessier		
M. Denis Tassé		
M <sup>me</sup> Myriam Nadeau		
M. Daniel Champagne		
M. Jean-François LeBlanc		
M. Jean Lessard		
M. Marc Carrière		
M. Martin Lajeunesse		
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin		

La recommandation **CP-INFRA-2016-001** est acceptée à la majorité.

#### **CP-INFRA-2016-002**

Remplacer le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'article 4.9 de la politique sur les mesures de modération de la circulation par le paragraphe suivant :

Dans les cas où les critères d'admissibilité se sont pas atteints, donc qu'une mesure de modération de la circulation n'est pas justifiée, les études, travaux et coûts récurrents pouvant découler de cette politique seront défrayés au moyen d'une taxe d'amélioration locale par les résidents de la zone ciblée.

Proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Goneau

de reporter cette recommandation et qu'elle fasse l'objet de discussions par la Commission de la sécurité publique dans le cadre du mandat que ce comité plénier lui donne.

La recommandation **CP-INFRA-2016-002** est reportée.

#### **CP-INFRA-2016-003**

Prévoir un budget annuel de 50 000 \$ à même le PTI pour des mesures de sensibilisation à la population en réponse aux problématiques de vitesse élevée sur le réseau routier, en plus du montant de 33 000 \$ déjà prévu au budget pour des mesures de sensibilisation visant l'amélioration de la sécurité routière.

#### En amendement

Proposé par madame la conseillère Louise Boudrias  
Appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin

de modifier la recommandation par l'ajout des mots suivants :

« sous réserve d'une présentation préalable aux membres du conseil en comité plénier ».

La résolution modifiée se lirait comme suit :

Prévoir un budget annuel de 50 000\$ à même le PTI, sous réserve d'une présentation préalable aux membres du conseil en comité plénier, pour des mesures de sensibilisation à la population en réponse aux problématiques de vitesse élevée sur le réseau routier, en plus du montant de 33 000 \$ déjà prévu au budget pour des mesures de sensibilisation visant l'amélioration de la sécurité routière.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

La recommandation **CP-INFRA-2016-003** modifiée est acceptée à l'unanimité.

#### **CP-INFRA-2016-004**

Approuver la liste de priorisation des sites admissibles à l'implantation de mesures physiques de modération de la circulation 2017 (en date de mars 2016) et autoriser le Service des infrastructures à procéder à la préparation des documents d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des concepts, plans et devis pour les sites 4 à 10 de la liste (Broad à Neuville, les plans et devis étant déjà complétés pour les trois premiers sites.

La recommandation **CP-INFRA-2016-004** est acceptée à l'unanimité.

#### **CP-INFRA-2016-005**

Poursuivre l'installation de balises flexibles de ralentissement et de bollards flexibles latéraux, lorsque requis :

- Pour toutes les traverses piétons/écoliers présentes sur les collectrices et artères, là où applicables;
- Comme mesure temporaire pour tous les sites avec problématiques de vitesse identifiées selon la politique sur les mesures de modération de la circulation;
- En complément d'une mesure physique de modération de la circulation existante sur les sites présentant toujours une problématique de vitesse.

#### En amendement

Proposé par madame la conseillère Myriam Nadeau  
Appuyé par monsieur le conseiller Richard M. Bégin

de retirer le dernier paragraphe de la recommandation qui se lit comme suit :

« En complément d'une mesure physique de modération de la circulation existante sur les sites présentant toujours une problématique de vitesse. »

Un tour de table est fait sur cet amendement.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSENT</b>
M. Richard M. Bégin	M <sup>me</sup> Josée Lacasse	M. Maxime Tremblay
M. Jocelyn Blondin	M. Mike Duggan	
M <sup>me</sup> Mireille Apollon	M <sup>me</sup> Louise Boudrias	
M <sup>me</sup> Myriam Nadeau	M <sup>me</sup> Denise Laferrière	
M. Gilles Carpentier	M. Cédric Tessier	
M. Jean-François LeBlanc	M. Denis Tassé	
M. Martin Lajeunesse	M <sup>me</sup> Sylvie Goneau	
M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin	M. Jean Lessard	
	M. Marc Carrière	
	M. Daniel Champagne	

L'amendement est rejeté à la majorité.

La recommandation **CP-INFRA-2016-005** est acceptée à l'unanimité.

#### **CP-INFRA-2016-006**

Puiser les sommes requises pour l'achat et l'installation des balises flexibles de ralentissement et des bollards latéraux, à même le PTI, jusqu'à concurrence de 40 000 \$.

Autoriser le trésorier à financer à même le PTI pour 2016, et à imputer annuellement au budget d'opération du Service des travaux publics une somme jusqu'à concurrence de 25 000 \$ pour couvrir les coûts annuels d'installation, de désinstallation, d'entreposage et de remplacement des balises et des bollards.

La recommandation **CP-INFRA-2016-006** est acceptée à l'unanimité.

**CP-2016-007**

Proposé par monsieur le conseiller Cédric Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin

Mandater la Commission de la sécurité publique d'étudier et proposer des modifications additionnelles à la politique sur la modération de la circulation.

Mandater les services municipaux d'analyser les différents scénarios budgétaires qui découleraient des modifications proposées.

La recommandation **CP-2016-007** est acceptée à l'unanimité.

Enfin, demande est faite pour qu'une présentation ait lieu dans le cadre d'un comité plénier à l'automne 2016 sur les mesures existantes en matière d'urbanisme dans la conception des quartiers afin de minimiser la vitesse.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- CP20160419-PD1** Procès-verbal de la réunion du Comité sur les demandes de démolition tenue le 21 mars 2016
- CP20160419-PD2** Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 21 et 29 mars 2016
- CP20160419-PD3** Procès-verbal de la réunion de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 25 février 2016

**Fin du comité plénier public à 11 h 57.**